



## Avis d'enquête publique

### Sur le projet de révision du pos valant transformation en PLU

Par arrêté n° 1909/2017 le Maire de Beyren les Sierck a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols valant transformation en plan local d'urbanisme.

À cet effet, Monsieur **Guy Maillou**, a été désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Beyren les Sierck, consultable sur le site Internet dédié de la commune : <http://plu-beyren-les-sierck.enquetepublique.net>.

Un poste informatique où le dossier pourra être consulté sera également mis en place en mairie.

L'enquête se déroulera du mardi 17 octobre 2017 à 10h au jeudi 16 novembre 2017 à 20 heures inclus soit une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Beyren les Sierck, les :

**Mardi 17 octobre 2017 de 10 heures à 12 heures**  
**Samedi 4 novembre 2017 de 10 heures à 12 heures**  
**Jeudi 16 novembre 2017 et 18 heures à 20 heures**

Toute personne intéressée pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des informations s'y rapportant auprès de Monsieur le Maire de la commune.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions dans un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, et déposé en mairie de Beyren les Sierck.

Le public pourra également adresser ses remarques :

- par courrier, jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi), adressé au commissaire enquêteur en mairie.
- Par voie électronique jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 à 20h sur l'adresse : [plu-beyren-les-sierck@enquetepublique.net](mailto:plu-beyren-les-sierck@enquetepublique.net)

**Nota:** - les courriels adressés après l'heure de fermeture du siège de l'enquête ne seront pas pris en considération.

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue de l'enquête.
- Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Fait à Beyren les Sierck Le 19/09/2017  
Le Maire, Emile REICHER

